

**Annexe – Liste détaillée des adaptations – Commune d'Artigues
Contrat de co-développement 2015-2017**

Communes	n°	Titre	Descriptif	Nature de la demande ou de l'évolution	Commentaires
Artigues-Près Bordeaux	Modification de FA	Amélioration du carrefour de l'avenue de la Prairie avec l'avenue du Moulinat et la liaison avec l'avenue de l'Eglise Romane	Amélioration du carrefour de l'avenue de la Prairie avec l'avenue du Moulinat et la liaison avec l'avenue de l'Église Romane. Le projet intègre les modes doux entre l'avenue de l'église Romane et le bas du parc de la mairie. L'étude préliminaire engagée sera finalisée. A l'issue de la validation de l'AVP, les travaux seront réalisés.	<p>La réalisation des travaux a été rajoutée pour un montant global d'action estimé à 700 000 €.</p> <p>Proposition de substitution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fiche action « Aménagement de l'avenue de l'église romane, de la rue des fauvettes à la rue Charles Perrault » pour un montant de 1,2M€ 	Accord de la commune
Artigues-Près Bordeaux	nouvelle FA	Accompagnement à l'aménagement de la ZACOM secteur Feydeau	Bordeaux Métropole, en lien étroit avec la commune, s'engage à accompagner l'aménagement du secteur Feydeau : études, levées des préalables, montage financier. La réalisation de cette action sera liée à la délivrance du permis de construire concernant l'extension de l'Intermarché. Si la proposition technique et le montage sont validés, la confirmation de faire (CDF) pourra être prise afin de permettre la réalisation de travaux à venir, en cohérence avec le développement et l'ouverture des commerces.	<p>Le projet d'extension de l'Intermarché va nécessiter d'intervenir dans ce secteur déjà saturé et particulièrement accidentogène.</p> <p>Il est prévu de lancer les études et proposer un montage financier.</p> <p>Le coût de cette action est estimé à 300 000 €.</p> <p>Proposition de substitution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fiche action « Aménagement de l'avenue de l'église romane, de la rue des fauvettes à la rue Charles Perrault » pour un montant de 1,2M€ 	Accord de la commune